



COMMISSION D'APPEL

Cette année, nous nous sommes réunis pour examiner plusieurs dossiers. Ces réunions deviennent de plus en plus fréquentes au vu du mécontentement des décisions rendues en première instance par la commission départementale de discipline qui, par ailleurs, fournit pourtant un travail exemplaire.

- **7 dossiers examinés**

- 7 dossiers disciplinaires, première instance commission départementale de discipline, étudiés par lesquels la commission d'Appel a :
 - ➔ Confirmé pour 3 dossiers les décisions prises en première instance,
 - ➔ Réformé partiellement pour 4 dossiers les décisions de premières instances

Tous nos procès-verbaux et relevés de décision sont consultables sur Footclubs et assez explicites, je l'espère, pour permettre aux clubs, aux officiels de comprendre les motifs et les attendus de nos décisions.

Les premières instances jugent principalement sur dossier. Les éléments apportés lors des auditions autorisent que certains jugements puissent être revus et quelques fois modifiés.

La commission regrette que des personnes convoquées soient excusées trop tardivement ou non représentées et même parfois absentes et sans excuses.

Aucun des dossiers n'a fait l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif ou de la commission d'Appel de la ligue Régionale.

Remerciements sincères à mes collègues de la commission, ainsi qu'aux administratifs.

Le Président

Christian GONNET

